

Paris, le 28 octobre 2021

COMMUNIQUÉ

Session plénière de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) du jeudi 21 octobre à Toulouse

La session plénière de la CNCD s'est tenue **pour la première fois de manière délocalisée**, accueillie par le Conseil Régional d'Occitanie à Toulouse.

M. **Jean-Baptiste LEMOYNE**, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, a ouvert la séance par un message soulignant **les apports de la loi de programmation du 4 août 2021 en matière de coopération décentralisée** :

- ➔ Les **crédits de soutien à la coopération décentralisée** sont **doublés entre 2017 et 2022**, en miroir avec l'engagement de la France de **porter notre Aide Publique au Développement à 0,55%** du RNB d'ici 2022 ;
- ➔ Le nouveau dispositif « **1% mobilité/transports** » permet d'engager et financer de nouveaux projets de coopération dans ce domaine aux implications importantes pour la ville durable ;
- ➔ Le **cadre partenarial Etat – collectivités** est renforcé :
 - Le rôle de la CNCD est conforté ;
 - Les collectivités territoriales sont davantage associées aux instances et opérateurs de notre politique de développement (Expertise France, Agence Française de développement, Conseils locaux de développement en Ambassade) ;
- ➔ Les **Objectifs de développement durable** sont dorénavant intégrés dans le rapport annuel des collectivités sur leur situation en matière de développement durable ;
- ➔ L'ouverture des dispositifs de **volontariat international** à la réciprocité (accueil de volontaires étrangers) invite les collectivités territoriales à les utiliser davantage dans le cadre de leurs actions internationales.

Par la suite, les membres de la CNCD ont échangé sur les modalités pratiques de mise en œuvre de la loi de programmation, puis des priorités portées en **Afrique** et dans le **pourtour méditerranéen**. Un focus a également été fait sur l'action extérieure des collectivités territoriales d'**Occitanie, région-hôte de la session plénière**.

Pour en savoir plus :

- ➔ Retrouvez très prochainement le relevé de décisions ainsi que l'enregistrement vidéo de la session plénière sur [France Diplomatie](#) et notre chaîne [YouTube](#)
- ➔ [Téléchargez la brochure de présentation de la loi de programmation et ses apports en matière d'AECT](#)

Contact :

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

57, boulevard des Invalides, 75007 PARIS

01 43 17 62 64 | secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr